



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2022 – 064	PLAN BLEU RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19 RÉALISÉE AU SEIN DE L'UNITÉ DE VIE « LES OEILLETTS » - A2 AUPRÈS DES HABITANTS	04.10.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Comme évoqué dans la note d'information n°2022-063 datée du 29 septembre 2022, quatre habitants de l'unité de vie « Les Œilletts » - 2^{ème} étage du Bâtiment A - de la Résidence DEBROU, ont été déclarés positifs à la COVID-19.

Dès jeudi 29 septembre 2022, pour faire face à cette situation, en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, j'ai décidé de déclencher une campagne de dépistage **par tests RT-PCR, confiée au laboratoire LABORIZON de JOUÉ-LÈS-TOURS**, auprès de l'ensemble des résidents de l'unité de vie « Les Œilletts » au A2, programmée pour le lundi 3 octobre 2022.

Depuis vendredi 30 septembre 2022, suite à l'apparition de symptômes, d'autres habitants de l'unité de vie « Les Œilletts » ont été testés par tests antigéniques et 7 résidents supplémentaires se sont révélés positifs à la COVID-19.

À l'issue de la campagne de dépistage du 3 octobre 2022, 30 résidents ont été dépistés par tests RT-PCR et les résultats ont révélés que 5 habitants supplémentaires ont été testés positifs à la COVID-19 ; par mesure de prévention, j'ai demandé l'isolement de ces résidents au sein de leur logement et à ce que les familles soient informées.

Le nombre d'habitants touchés par la COVID-19 s'élève donc aujourd'hui à 16 au sein de l'unité de vie « Les Œilletts ».

Je vous informe qu'à ce jour et à cette heure, si certains habitants sont symptomatiques, ils vont bien et ils font tous l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.

Pour maintenir les liens familiaux et sociaux, tout en assurant à chaque habitant, à chaque famille, à chaque membre du personnel et à tout acteur de l'établissement la sécurité qui lui est due, je vous rappelle les mesures mises en œuvre :

- 1) **Les modalités des visites des familles et des proches, au sein de l'unité de vie « Les Œillets » sont renforcées dans le strict respect de mesures barrières :**
 - Les visites des familles et proches ne pourront se dérouler, jusqu'à nouvel ordre, qu'au sein des logements et sous réserve que les familles, les proches **et les habitants** portent un masque chirurgical. Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical ; il conviendra de prendre, à l'entrée de l'unité de vie « Les Œillets » 2^{ème} étage du Bâtiment A de la Résidence DEBROU, à la sortie des ascenseurs, un masque mis à disposition pour l'habitant visité, qui devra le conserver tout le temps de la visite.
En interne, le masque doit être porté par les familles et proches en tout lieu et à tout moment. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.
 - **Les sorties en famille, les promenades et sorties dans les espaces extérieurs sont suspendues pour les habitants de l'unité de vie « Les Œillets » et leurs proches.**
- 2) La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des résidents, des familles et du personnel. Une vigilance accrue a été mise en place et déployée au sein de chacune des unités de vie.
- 3) Au sein des cinq autres unités de vie « Les Bleuets » rez-de-chaussée du bâtiment A, « Les Lys » 1^{er} étage du bâtiment A, « Les Amaryllis » rez-de-chaussée du bâtiment B, « Les Iris » 1^{er} étage du bâtiment B et « Les Dahlias » 2^{ème} étage du bâtiment B, les visites sont maintenues dans le strict respect des mesures barrières et **sous réserve que les familles et les proches portent un masque chirurgical. Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical.**
En interne, le masque doit être porté par les familles et proches en tout lieu et à tout moment. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.
- 4) **Les personnes rendant visite aux habitants de l'unité de vie « Les Œillets » au A2 sont invitées à surveiller leur température quotidiennement et, le cas échéant, à se faire tester, notamment en cas de symptôme évocateur de la COVID-19.**
- 5) Les animations, ateliers et activités de la vie quotidienne sont maintenus au sein de l'unité de vie « Les Œillets ». Par contre, jusqu'à nouvel ordre, les activités transversales entre les unités de vie « Les Œillets » avec les autres unités de vie sont suspendues (PASA, atelier d'activités physiques de prévention des chutes ...).
- 6) **Les repas invités avec les familles et proches demeurent suspendus jusqu'à nouvel ordre.**
- 7) Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement et le respect des distances de précaution entre chaque personne.
- 8) **À ce jour, le mardi 4 octobre 2022, et à cette heure 16h00, je vous informe qu'aucun autre habitant n'a été dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19.**
- 9) Les mesures de prévention déjà appliquées quotidiennement au sein de l'établissement ont immédiatement été rappelées aux personnels :

- Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
- Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
- Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
- Aération régulière des locaux ;
- Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
- Hygiène stricte des locaux et des WC ;
- Pour les résidents faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

L'ensemble des mesures décrites ci-dessus s'appliquent jusqu'à publication d'une nouvelle note d'information.

Croyez bien que toutes les forces vives de la Résidence DEBROU sont plus que mobilisées pour venir à bout de ce nouvel épisode épidémique.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre confiance,

Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

- **Monsieur AUGIS Frédéric**, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- **Madame AUGIS Sylviane**, Présidente du Conseil d'Administration de la Résidence DEBROU
- **Madame SALLY-SCANZI Myriam**, Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire
- **Monsieur MISPOULET Thierry**, Directeur de l'Autonomie – Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

DESTINATAIRES : - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – CHSCT - CTE - Tous Services - Chrono

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 3